

ACTUALITÉS CUIVRE

22 Octobre 2025



Le 15 juillet dernier, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié ses décisions concernant les demandes de **renouvellement de 19 produits (AMM) à base de cuivre utilisables en viticulture**.

La campagne viticole 2026 va donc être marquée par **de nombreux changements** concernant les produits à base de cuivre : retraits, modifications réglementaires...

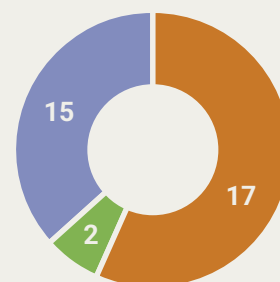
Avec cette note, faites le point sur ceux que vous pouvez encore utiliser.

Avant le 15 juillet 2025

- 34 AMM* cuivre à disposition

Après le 15 juillet 2025

- 17 AMM* cuivre sont retirées par la France, seulement 2 sont conservées.
- Les produits prévoyant la possibilité de traiter à des doses > 500 g de cuivre métal / traitement ont été retirés.
- Les 15 AMM restantes sont en attente de réévaluation en Italie



AMM* renouvelées (juillet 2025) ●

AMM* retirées (utilisation -> janvier 2027) ●

AMM* en attente de renouvellement (en Italie) ●

Quels produits ne pourrai-je plus utiliser après le 15 janvier 2027 ?

Notre conseil

Vérifiez vos stocks et vos prévisionnels phyto !

AMM RETIRÉES (UTILISABLES JUSQU'AU 15 JANVIER 2027)

Produits	Matière active	AMM ou Permis de commerce parallèle	Formulation	Retrait AMM	Retrait d'usage vigne
BOUILLIE BORDELAISE VALLES BORDOCURE CUPERVAL 20 WP BOUILLIE BORDELAISE VALLES BLEUE BORMIX BOUILLIE SOLAISE BOUILLIE BORDELAISE VALLES 20 BLEUE	sulfate de cuivre	7800305	WP	x	
BLUE SHIELD HI BIO	hydroxyde de cuivre	2090133	WG	x	
BORDO 20 MICRO BOUILLIE PROTECT WG CUPRO TOP 20 WG CUPRUSSUL 20 WG CUPERVIC 20 WG VALLES 20 WG	sulfate de cuivre	7800305	WG		x
COPERNICO HIBIO WG HYDRO SUPER 25 WG MEXIRAM HIBIO WG	hydroxyde de cuivre	2090134	WG	x	
CUIVRISTAL	hydroxyde de cuivre	2180657	WG	x	
CUPROZIN 35 WP	oxychlorure de cuivre	2180889	WP	x	
FUNGURAN OH SCALDIS OH	hydroxyde de cuivre	9000277	WP	x	
FUNGURAN-OH 300 SC KOCIDE FLOW KUPROFLOW	hydroxyde de cuivre	9800304	SC	x	
KOCIDE 2000 KOCIDE 35 DF	hydroxyde de cuivre	9700401	WG		x
KOCIDE OPTI CARAVELLE EXTRA KOCIDE INOV	hydroxyde de cuivre	2090170	WG		x
LIMPIC 124 SC SULFOPEC CUIVRE 124 S	sulfate de cuivre	2180671	SC	x	
NUCOP HI BIO WG MEXIRAM COPREN HI BIO WG COPACABANA HIBIO	hydroxyde de cuivre	2090135	WG	x	
OUROK SC	oxychlorure de cuivre	2180679	SC	x	
SODICUIVRE 50 CURENOX 50 WP	oxychlorure de cuivre	9300490	WP	x	
STYROCUIVRE DF CUPRAFOR MICRO CURENOX 50 WG PLOXY 50 WG	oxychlorure de cuivre	9400346	WG		x
SUPER BOUILLIE MACCLESFIELD 80	sulfate de cuivre	7500716	WP	x	
BOUILLIE BORDELAISE NC 20K	Hydroxyde de cuivre	2010509	WP	x	

15 juillet 2025
Retrait des AMM



15 janvier 2026
Date limite de vente
des AMM retirées

15 janvier 2027
Date limite d'utilisation
des AMM retirées

31 décembre 2029
Ré-évaluation du cuivre



Quels sont les produits que je peux encore utiliser ?

AMM RENOUVELÉES OU EN ATTENTE DE RENOUVELLEMENT (PARTIE 1)

Notre conseil

Gardez ce tableau précieusement jusqu'aux prochaines réévaluations

Nom préparation commerciale	Matière active	AMM ou permis de commerce parallèle	Formulation	ZNT eau	DVP	DSR/ DSPPR (m)	Spe1	Dose homologuée	Concentration en cuivre métal	Nombre d'appli max	Délai minimum entre 2 applications	Autorisation durant la floraison
AIRONE SC GRIFON SC BADGE SC	Hydroxyde et oxychlorure de cuivre	2180829	SC	20/50	20 m	0	OUI	2/2,5 L	272g/Kg	5	7 jours	oui avec contrainte horaire
KOURANE	Hydroxyde et oxychlorure de cuivre	2200106	SC	Equivalent AIRONE SC								
KOURANE SC	Hydroxyde et oxychlorure de cuivre	2200139	SC	Equivalent AIRONE SC								
KOPERMIX 272 SC	Hydroxyde et oxychlorure de cuivre	2200108	SC	Equivalent AIRONE SC								
BOUILLIE BORDELAISE CAFFARO WG MOLYA EVOPRATIC FB	Sulfate de cuivre	2110006	WG	20/50	0	0	OUI	5/3 kg	200g/Kg	3	0	oui avec contrainte horaire
CHAMP FLO AMPLI	Hydroxyde de cuivre	2000517	SC	20	0	10	OUI	1,3 L	360,3 gr/L	3	0	Non
CUPROCOL DUO COPRANTOL DUO BADGE WG EVORAM	Hydroxyde et oxychlorure de cuivre	2180670	WG	20/50	20	0	OUI	2/2,5 Kg/ha	280 g/kg	5	7 jours	oui avec contrainte horaire
BICOPPER 280 WG	Hydroxyde de cuivre	2210347	WG	Equivalent CUPROCOL DUO								
CUPROXAT SC FREGATE SC TRI-BASE BLUE TRI-BASE	Sulfate de cuivre tribasique	2090119	SC	20	0	0	OUI	3,95 L/ha	190 g/L	5	0	oui avec contrainte horaire
TERCOPPER 190 SC	Sulfate de cuivre tribasique	2200517	SC	Equivalent CUPROXAT SC								
DANICOPR	Sulfate de cuivre tribasique	2210771	SC	Equivalent CUPROXAT SC								
EVO TRIBASIC PADONE ROGAN	Sulfate de cuivre tribasique	2180246	WG	50	20	0	OUI	1,8kg/Ha	300gr/kg	6	8 jours	oui avec contrainte horaire
HELIOCUIVRE HELIOTERPEN CUIVRE	Hydroxyde de cuivre	9900227	SC	50	0	10	OUI	1L/ha	400 gr/L	10	0	Non



Les deux produits en vert (Champ Flo Ampli et Heliocuiivre) ont vu leurs **AMM renouvelées** le 15 juillet 2025 et, dès lors, leur réglementation a évolué. **Référez-vous au dernier tableau (le vert) pour connaître leurs nouvelles règles d'utilisation.**

Suite du tableau ↓

AMM RENOUVELÉES OU EN ATTENTE DE RENOUVELLEMENT (PARTIE 2)

Nom préparation commerciale	Matière active	AMM ou permis de commerce parallèle	Formulation	ZNT eau	DVP	DSR/ DSPPR (m)	Spe1	Dose homologuée	Concentration en cuivre métal	Nombre d'appli max	Délai minimum entre 2 applications	Autorisation durant la floraison
CUBIO	Hydroxyde de cuivre	2220097	SC	Equivalent HELIOCUIVRE								
HYDCOPPER 645 SC	hydroxyde de cuivre	2220777	SC	Equivalent HELIOCUIVRE								
MANIFLOW BORDOFLOW	Sulfate de cuivre	2090121	SC	20	0	0	OUI	6l/ha	124 g/L	5	0	oui avec contrainte horaire
CAZOFLOW	Sulfate de cuivre	2110042	SC	Equivalent MANIFLOW								
NORDOX VITIS NORDOX XLV KOBBER VINTREET	Oxyde de cuivre	2170702	WG	20 / 50	20	0	OUI	1,33/1,66 kg/ha	450 g/kg	5	7 jours	oui avec contrainte horaire
NOVICURE CUPROFIX ULTRA	Sulfate de cuivre tribasique	2160694	WG	50	20	0	OUI	1,875 kg/ha	400 gr/kg	5	0	oui avec contrainte horaire
BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS	Sulfate de cuivre	9500452	WG	5	0	0	NON	3,75 Kg/Ha	200 gr/kg	5	0	oui avec contrainte horaire
CUPPEDANI	Sulfate de cuivre	2190738	WG	Equivalent BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS								
BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC EQAL DG	Sulfate de cuivre	9800474	WG	5	0	0	NON	3,75 Kg/Ha	200 gr/kg	5	0	oui avec contrainte horaire
BAURDO	Sulfate de cuivre	2200589	WG	Equivalent BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC								
BOUILLIE BORDELAISE MANICA	Sulfate de cuivre	9300571	WP	5	0	0	NON	7,5kg/ha	200 gr/kg	5	0	oui avec contrainte horaire
BOUILLIE CAZORLA 20 PM	Sulfate de cuivre	2100061	WP	Equivalent BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS MANICA								
BOUILLIE BORDELAISE MANICA N.C TUTOR	Sulfate de cuivre	2010618	WP	5	0	0	NON	7,5kg/ha	200 gr/kg	5	0	oui avec contrainte horaire
KENTAN 40 WG	Hydroxyde de cuivre	2110021	WG	20	0	0	NON	3 kg/ha	400 gr/kg	3	0	oui avec contrainte horaire
NORDOX 75 WG MOJOX 75 WG	Oxyde de cuivre	2010130	WG	5	0	0	NON	2kg/ha	750 g/kg		0	oui avec contrainte horaire
CAZCOPOR75	Oxyde de cuivre	2100088	WG	Equivalent NORDOX 75WG								
YUCCA	Hydroxyde de cuivre	2000210	SC	5	0	0	NON	8,4 L/ha	377,5 g/L		0	oui avec contrainte horaire
CAZCUPER	Hydroxyde de cuivre	2140223	WG	20	0	0	NON	3 kg/ha	250 g/kg	5	0	oui avec contrainte horaire

Quelles sont les nouvelles règles d'utilisation du Champ Flo Ampli et de l'Heliocuivre ?

Notre conseil

Assurez-vous que vous êtes en règle depuis le 15 juillet 2025

AMM RENOUVELÉES (RÈGLES APPLICABLES DÈS LE 15 JUILLET 2025)

Champ Flo Ampli® (AMM : 2000517)		Heliocuivre® (AMM : 9900227)	
Avant le 15/07/2025	Maintenant	Avant le 15/07/2025	Maintenant
-	Spe1	-	Spe1
Autorisé avec contraintes horaires	Spe8	Autorisé avec contrainte horaire	Spe8
-	Délai minimum de 7 jours entre 2 applications	-	Délai minimum de 7 jours entre 2 application
-	DSPPR de 10 m	-	DSPPR de 10 m + Utilisation d'un système antidérive réduisant la dérive de 50%
ZNT 5 m DVP 0 m	ZNT eau 20 m dont DVP 20 m	ZNT 5 m DVP 0 m	ZNT eau 50 m dont DVP 20 m
2 L/ha Soit 720 g de cuivre métal	1,3 L/ha max application soit 468g de cuivre métal	3 L/ha soit 1200g de cuivre métal	1 L/ha max application soit 400g de cuivre métal
12	3 applications max / an (mildiou) 3 applications max / an (nécrose bactérienne)	5	10 applications max / an
-	Utilisable entre BBCH 15 et 91	-	Utilisable entre BBCH 14 et 85
-	EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 En cas de contact avec la culture traitée : obligation du port de gants en nitrile dès application du produit jusqu'au vendanges	-	EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 En cas de contact avec la culture traitée : obligation du port de gants en nitrile dès application du produit jusqu'au vendanges

Lexique

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché. Une AMM peut couvrir plusieurs produits.

Spe1 : Utilisation limitée à 4kg/ha/an stricte

Spe8 : Interdiction d'utilisation totale durant la floraison

DSPPR : Distance de Sécurité Personnes Présentes et Résidents. Non réductible.

DSR : Distance de Sécurité Riverains. Réductible en utilisant des systèmes de réduction de la dérive.

ZNT : Zone Non Traitée

DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

EPI : Équipement de Protection Individuel

BBCH : Échelle des stades de développement phénologique

ATTENTION

Ces listes ne mentionnent pas l'intégralité des produits. Si un produit n'apparaît pas dans cette liste vérifiez son numéro d'AMM indiqué sur l'étiquette. N'hésitez pas à consulter le site internet **e-phy/ANSES** en entrant le numéro d'AMM de votre produit (PPP).

RECHERCHER MON PRODUIT



Ce document a été réalisé d'après les bases de données suivantes :

- la «base de données nationale des spécialités phytosanitaires» établie par le groupe de travail des chambres d'agriculture
 - le coût des fournitures en viticulture
- le bulletin mensuel des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants N)2025 - 08 - Août 2025 de l'ANSES

Document publié le 22 octobre 2025, ces données sont susceptibles d'évoluer selon la réglementation.

En aucun cas le groupe de travail ne pourra être tenu pour responsable de toute omission ou de toute erreur dans ces tableaux.

Par exemple, il ne pourra pas être responsable de l'accident ou de la mauvaise mise en œuvre des produits phytosanitaires, résultant d'erreurs typographiques ou autres qui auraient pu figurer dans ces documents.



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

